



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CESSION D'UN VÉHICULE À L'ENTREPRISE NEGOMAT

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGA Ressources et Relations aux
administrés - Vie institutionnelle
relations administrés - Secrétariat des
assemblées
Numéro : 2022-D-316

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu les articles L 5216-4 et L 2123-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°156 du conseil communautaire du 2 avril 2015, portant adhésion à AgoraStore,

Vu, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du conseil au président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

Vu, le contrat cadre de prestation de services conclu entre AgoraStore SAS et GrandAngoulême en date du 8 juin 2022,

DECIDE

Article 1^{er} – Suite à la mise aux enchères sur le site AgoraStore, est approuvée la vente d'un véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :

Libellé	Numéro d'immatriculation	Prix enchéri TTC	Numéro d'inventaire	Date d'achat	Valeur d'achat	Valeur nette comptable au 31/12/22
Renault - Kerax	EN788NR - 5268TH16	20 838 €	BP-OM-23/2000	16/02/2001	77 829,80 €	0 €

L'entreprise NEGOMAT située, Les Champs des Daurons, 18110 SAINT PALAIS se porte acquéreur de ce véhicule au prix 20 838 €.

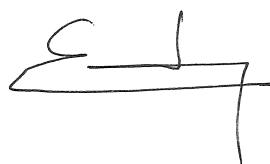
Article 2 – La recette est inscrite au budget Déchets ménagers – article 775 – rubrique 8121.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 14 OCT. 2022

Pour Le Président,
Le Vice-Président,

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 14 OCT. 2022
Publié ou notifié,
Le



Gérard DEZIER

14 OCT. 2022